



EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 16 MARS 2023

Convocation du ----- 8 mars 2023
Nombre de Conseillers en exercice ----- 29
Nombre de Conseillers présents ----- 28
Nombre de votants ----- 29

N° de l'acte : 230316D011

Classification : 8.4.3. – Aménagement du territoire – tous actes relatifs à
l'organisation des services publics

L'an deux mille vingt-trois, le 16 mars à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de LIGNÉ se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Maurice PERRION, Maire de LIGNÉ.

Étaient présents : 28

M. Maurice PERRION - Mme Anne-Marie CORDIER - M. Philippe ROBIN - Mme Sonia FEUILLÂTRE - M. Olivier BLAISE – Mme Valérie PRONO - M. Alain BOURGET – Mme Nathalie ROZÉ – M. Bertrand LERAY – M. Jean-Marc BESNARD - M. Gaëtan GROIZEAU - M. Thierry KERLOC'H - M. Laurent LEBRETON – Mme Catherine GAULT - M. Stéphane FAGARD – Mme Nathalie CAIVEAU - Mme Stéphanie BÉRITAULT - M. David TOURNEFIER - M. Stéphane HÉAS - Mme MENET Anita – M. Guillaume NIEL - M. Julien ROUSSEAU - Mme Aurélie VASSAULT DUVAL – M. Michel MATHÉ (à 20H) - Mme Déborah SIDDI - Mme Lucie DEVAIS - Mme Lucie BONNO - Mme Déborah JOURDON

Était absente excusée : 1 (1pouvoir)

Mme Mélanie BRIAULT (pouvoir à M. Guillaume NIEL)

Secrétaire de séance : Mme JOURDON Déborah.

PROJET DE GENDARMERIE

N° de l'acte : 230316D011 – 8.4.3 – Aménagement du territoire – tous actes relatifs à l'organisation des services publics

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à la décision du Conseil municipal d'LOUDON d'abandonner le projet de construction d'une nouvelle gendarmerie, le Général ZAMORA, qui commande la Région de gendarmerie des Pays de la Loire, a manifesté son intérêt pour une implantation sur Ligné, dont la situation géographique lui semble parfaitement adaptée à ce projet.

Une rencontre a eu lieu à NANTES le 4 janvier et a permis de cerner les besoins de la gendarmerie, à savoir : un terrain de 3000 à 5000 m² environ, pour y implanter un bâtiment administratif d'environ 800 m² et une dizaine de logements, pour 8 sous-officiers et 4 gendarmes auxiliaires.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération doit être assurée par la collectivité ou par un bailleur social, car la Gendarmerie souhaite rester locataire.

La commune dispose aujourd'hui d'un terrain, récemment acheté aux consorts TERRIEN et situé allée des Bouclières, au nord de la gare scolaire. Cette parcelle, d'une superficie de 6300 m², répond à tous les critères souhaités par la Gendarmerie, compte tenu de son positionnement au cœur des équipements publics scolaires, sportifs et autres.

Considérant l'intérêt pour la Commune de voir s'implanter une brigade de gendarmerie sur son territoire, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à poursuivre les études et négociations relatives à ce projet, dont l'engagement formel, ainsi que les modalités de réalisation et de financement feront l'objet de délibérations ultérieures.

Ceci exposé, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au principe d'implantation d'une brigade de gendarmerie, pour un effectif de 12 militaires, sur la parcelle cadastrale section AH n°1 10, d'une superficie de 6299 m², appartenant à la commune.

Le cadre juridique retenu pour le montage de cette opération sera celui du décret 93-130 du 28 janvier 1993, avec une maîtrise d'ouvrage communale.

Le Conseil municipal autorise le Maire à poursuivre la concertation avec la gendarmerie sur ces bases.

Vote : 29 voix pour

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Maurice PERRION